



Túñá

Revue Langues, Littératures,
Arts et Culture (2LAC)
Vol. 001, N° 01

**Actes du colloque scientifique international
sur les langues maternelles tenu
les 20, 21 & 22 février 2024
à l'Université de Kara**

Laboratoire Langues, Littératures et Développement (La.L.D)

E-mail du laboratoire : laldunivkara@gmail.com

E-mail de la revue : tiingalald@gmail.com

Site web de la revue : revue-tinga.com

Contacts : (+228)92181969 / 90007145 / 90122337

Tiŋá

ISSN : 3078-3992

**Revue Langues, Littératures, Arts et
Culture (2LAC)**

NUMERO SPECIAL

**ACTES DU COLLOQUE INTERNATIONAL SUR LES LANGUES
MATERNELLES TENU LES 20, 21 ET 22 FEVRIER 2024 A
L'UNIVERSITE DE KARA**

VOLUME 001, N° 01

**Thème général du colloque : *Langues maternelles :
terrains, méthodes et enjeux***

Revue semestrielle multilingue

Laboratoire Langues, Littératures et Développement (La.L.D)

E-mail du laboratoire : laldunivkara@gmail.com

E-mail de la revue : tiingalald@gmail.com

Site web de la revue : revue-tinga.com

Contacts : (+228) 92181969 / 90007145 / 90122337

Kara-TOGO

Editorial de la revue

La revue Tíúná est une initiative du Laboratoire Langues, Littératures et Développement (LaLD), une structure de recherche affiliée à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'université de Kara (Togo) et dont les principaux axes sont, entre autres, les langues au service du développement, les littératures, civilisations et environnement, la linguistique et les disciplines connexes.

Tíúná ("étoile" en langue kabiyè), est le symbole de la lumière, celle de la connaissance.

Le but de la revue Tíúná est de recevoir, faire évaluer par les pairs et publier des articles scientifiques d'une originalité avérée, en version imprimée et plus tard, en version numérique.

Les disciplines couvertes par les publications de la revue Tíúná sont, entre autres :

- les langues ;
- la littérature ;
- la linguistique et les disciplines connexes ;
- les arts et communication ;
- la culture.

Les parutions sont semestrielles, soit deux numéros par an, notamment en juin et décembre de chaque année. Des numéros spéciaux sont possibles si nécessaire.

Avant d'être publié, tout article est préalablement soumis au logiciel anti-plagiat. A cet effet, aucun article ne peut être publié si son taux de plagiat est supérieur à 20%.

Les publications de la revue Tíúná sont conformes aux dispositions du CAMES en la matière, notamment les normes éditoriales adoptées à Bamako en 2016.

Kara, le 13 septembre 2024
Professeur Laré KANTCHOA,
Directeur scientifique de la revue Tíúná
Contacts : (+228)90007145 ;
e-mail : lkantchoa@yahoo.fr

Administration de la revue

✓ Comité de rédaction

Directeur scientifique : Pr Laré KANTCHOA
(+228) 90007145

Directeur de publication : Dr Komi KPATCHA (Maître de Conférences)
(+228) 90271980

Rédacteur en chef : Dr Mimboabe BAKPA (Maître de Conférences)
(+228) 90994849

Secrétariat

Dr Essobozouwè AWIZOBA ((+228) 92181969)

Dr Assolissim HALOUBIYOU

Dr Yao TCHENDO

Dr Yoma TAKOUGNADI

Dr Djahéma GAWA ((+228) 90122337) / 99438983

M. Essoron AGNALA (secrétaire principal de la FLESH)

Mlle Essossolim ABOH

M. Essomanam ALALI

✓ Comité de gestion

Pr Padabô KADOUZA, Doyen de la FLESH, université de Kara

Dr Balaïbaou KASSAN (Maître de Conférences), Directrice du Laboratoire

Dr Kemealo ADOKI (Maître-Assistante), Rapporteur du Laboratoire

Dr Tchilabalo ADI (Maître de Conférences), membre du Laboratoire

Dr Mawaya TAKAO (Maître de Conférences), membre du laboratoire

Dr Bawa KAMMANPOAL (Maître de Conférences), membre du Laboratoire

Mme Maguema BILAO, comptable de la FLESH.

Comité scientifique et de lecture

Kossi Antoine AFELI, Professeur titulaire, Université de Lomé, Togo ;

Komla Messan NUBUKPO, Professeur titulaire, Université de Lomé, Togo ;

Kokou Essodina PERE-KEWEZIMA, Professeur titulaire, Université de Lomé, Togo ;

Alou KEITA, Professeur titulaire, Université de Ouagadougou ;

Bernard KABORE, Professeur titulaire, Université de Ouagadougou ;

Laré KANTCHOA, Professeur titulaire, Université de Kara, Togo

Coffi SAMBIENI, Professeur titulaire, Université d'Abomey-Calavi ;

Akayaou Méterwa OURSO, Professeur titulaire, Université de Lomé, Togo ;

Komlan E. ESSIZEWA, Professeur titulaire, Université de Lomé, Togo ;

Minlipe M. GANGUE, Professeur titulaire, Université de Lomé, Togo ;

Améyo S. AWUKU, Professeur titulaire, Université de Lomé, Togo ;

Léa Marie-Laurence N'GORAN, Professeure Titulaire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire ;

Tchaa PALI, Professeur Titulaire, Université de Kara, Togo ;

Gratien Gualbert ATINDOGE, Professeur Titulaire, Université de Buea, Cameroun ;

Abou NAPON, Professeur titulaire, Université de Ouagadougou, Burkina Faso ;

Boussanlègue TCHABLE, Professeur Titulaire, Université de Kara, Togo ;

Larry AMIN, Professeur Titulaire, Université de Kara, Togo ;
Gregory SIMIRE, Professeur titulaire, Université de Lagos, Nigéria ;
Ataféi PEWISSI, Professeur titulaire, Université de Lomé, Togo ;
Kodjo AFAGLA, Professeur titulaire, Université de Lomé, Togo ;
Musanji N’GALASSO-MWATHA, Professeur titulaire, Université Michel de Montaigne-
Bordeaux 3 ;
Akoété AMOUZOU, Professeur titulaire, Université de Kara, Togo ;
Flavien GBETO, Professeur titulaire, Université d’Abomey-Calavi, Bénin ;
Martin GBENOUGAN, Professeur titulaire, Université de Lomé, Togo ;
Charles Atiyihwe AWESSO, Professeur titulaire, Université de Lomé, Togo ;
Bernard KABORE, Professeur titulaire, Université de Koudougou, Burkina Fasso ;
Koutchoukalo TCHASSIM, Professeur titulaire, Université de Lomé, Togo ;
Kossi TITRIKOU, Professeur titulaire, Université de Lomé, Togo ;
Didier AMELA, Professeur titulaire, Université de Lomé, Togo ;
Kouméalo ANATE, Professeur titulaire, Université de Lomé, Togo ;
Balaïbaou KASSAN, Maître de conférences, Université de Kara, Togo ;
Komi KPATCHA, Maître de conférences, Université de Kara, Togo ;
Mimboabe BAKPA, Maître de conférences, Université de Kara, Togo ;
Palakyém MOUZOU, Maître de conférences, Université de Kara, Togo ;
Bawa KAMMANPOAL, Maître de conférences, Université de Kara, Togo ;
Baguissoga SATRA, Maître de conférences, Université de Kara, Togo ;
Yentougle MOUTORE, Maître de conférences, Université de Kara, Togo ;
Essohouna TANANG, Maître de conférences, Université de Kara, Togo ;
Tchilabalo ADI, Maître de conférences, Université de Kara, Togo ;
Kodjo Biava KLUTSE, Maître de conférences, Université de Kara, Togo ;
Panaewazibiou DADJA-TIOU, Maître de conférences, Université de Kara, Togo ;
Kpatcha Essobozou AWESSO, Maître de conférences, Université de Kara, Togo ;
Kokou AZAMEDE, Maître de conférences, Université de Lomé, Togo ;
Koffi M. L. MOLLEY, Maître de conférences, Université de Lomé, Togo ;
Charles Dossou LIGAN, Maître de conférences, Université d’Abomey-Calavi, Bénin ;
Idrissou ZIME YERIMA, Maître de conférences, Université d’Abomey-Calavi, Bénin ;
Gbandi ADOUNA, Maître de conférences, Université de Lomé, Togo ;
Mawaya TAKAO, Maître de conférences, Université de Lomé, Togo ;
Gnabana PIDABI, Maître de conférences, Université de Lomé, Togo.

Comité d'organisation du colloque sur les langues maternelles

Président

Laré KANTCHOA, Professeur titulaire, Université de Kara, Togo

Vice-président

Monsieur Palakyém MOUZOU, Maître de Conférences Université de Kara, Togo

Membres

Professeur Tchaa PALI

Professeur Boussanlègue TCHABLE

Madame Balaïbaou KASSAN, Maître de conférences

Monsieur Komi KPATCHA, Maître de conférences

Monsieur Mimboabe BAKPA, Maître de conférences

Monsieur Bawa KAMANPOAL, Maître de conférences

Monsieur Baguissoga SATRA, Maître de conférences

Monsieur Dilone ABAGO, Maître de conférences

Monsieur Essonam BINI, Maître de conférences

Monsieur Tamégnon YAOU, Maître de conférences

Monsieur Gbandi ADOUNA, Maître de conférences

Monsieur Mawaya TAKAO, Maître de conférences

Monsieur Essobozouwè AWIZOBA, Maître assistant

Monsieur Yao TCHENDO, Maître assistant

Monsieur Essotorom TCHAO, Maître assistant

Monsieur Assolissim HALOUBIYOU, Maître assistant

Madame Kemealo ADOKI, Maître assistante

Madame Djahéma GAWA, Maître assistante

Monsieur Yoma TAKOUGNADI, Maître assistant Monsieur

Gnouléleng A. EDJABOU, Maître assistant

Monsieur Essoron AGNALA, Secrétaire principal

Madame Mazalo TCHODIE, Comptable

Madame Amavi Mawussinou ADIBOLO, Secrétaire

Madame Péka-Halo AKILA-ESSO, Secrétaire

Normes rédactionnelles de la revue Tíúǵá

La revue Tíúǵá reçoit pour publication des contributions originales envoyées en version Word à l'adresse : tiingalald@gmail.com

✓ **Informations sur le ou (les) contributeur(s)** (à la première page (en haut et centré)) :

NOM et prénom(s) de l'auteur ou des auteurs (le nom est en lettres capitales)

Institution d'appartenance (Université, Grande, Ecole, Institut, etc.)

Contact téléphonique :

E-mail :

✓ **Présentation des contributions**

Volume : La taille du manuscrit est comprise entre 5000 et 8000 mots. Format : papier A4, Police : Times New Roman, Taille : 12, Interligne 1 pour les citations en retrait et 1,15 pour le reste du texte.

Les soulignement et mise en gras de quelque caractère que ce soit, dans le texte, ne sont pas acceptés.

✓ **Structure de l'article**

La structure d'un article, doit être conforme aux règles de rédaction scientifique, selon que l'article est une contribution théorique ou résulte d'une recherche de terrain.

- Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, résumé en français, mots clés, Abstract, Key words, Introduction (justification du sujet, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), développement articulé, conclusion, bibliographie.
- Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : titre, prénom et nom de l'auteur, institution d'attache, adresse électronique, résumé en français, mots clés, Abstract, Key words, introduction, méthodologie, résultats et discussion, conclusion, bibliographie.

Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2 ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.).

Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain et en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées) ;
Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur

(année de publication, pages citées).

Exemples :

En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupée du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (...) ».

Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont fait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakité, 1985, p. 105).

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

N.B. : Lorsqu'une citation provient d'une source Internet dont l'auteur est connu, le principe de présentation des sources dans le texte s'applique, à la différence qu'il n'y a pas d'indication de page. Lorsqu'il n'y a pas d'auteur, cette source se place en bas de page.

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Editeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif. Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Editeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2nde éd.).

Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

✓ **Tableaux, schémas et illustrations**

Pour les textes contenant les tableaux, il est demandé aux auteurs de les numéroter en chiffres romains selon l'ordre de leur apparition dans le texte. Chaque tableau devra comporter un titre précis et une source propre. Par contre, les schémas et illustrations devront être numérotés en chiffres arabes et dans l'ordre d'apparition dans le texte.

La largeur des tableaux intégrés au travail doit être 10 cm maximum, format A4, orientation portrait.

✓ **Références bibliographiques**

AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.

AUDARD Cathérine, 2009, *Qu'est-ce que le libéralisme ? Ethique, politique, société*, Paris, Gallimard.

BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, Paris, PUF.

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogène*, 202, p. 145-151.

DIAKITE Sidiki, 1985, *Violence technologique et développement. La question africaine du développement*, Paris, L'Harmattan.

Sources internet avec auteur(s)

Pour les sources internet ou électroniques, les mêmes dispositions relatives à une source bibliographique s'appliquent, à la différence qu'il faut y ajouter le site web, le jour, le mois, et l'année de consultation entre parenthèses, à la fin.

Exemple :

TOPPE Eckra Lath, 2013, «Le personnage de cinéma. Entre masque, transfert et vérité historique», *Cadrage, Première revue en ligne universitaire française de cinéma*, CNIL1014575 / ISSN 1776-2928, www.cadrage.net, (23.11.2015).

Sources internet sans auteur

Une source internet sans auteur se présente comme suit :

« Titre du document » entre guillemets, année de parution, site web, date de consultation entre parenthèses.

Exemple :

« Was ist Kultur? Einführung und Denkanstöße », 2018, file:///C:/Users/hp/Documents/DOSSIER%20ARTICLES/DOSSIER%208_Interkulturalität_Grenzen/Was_ist_Kultur, (23.01.2018).

Remarques :

Lorsqu'il y a 2 auteurs, leurs noms sont séparés par la conjonction de coordination « et ». Lorsqu'il y a plus de trois (3) auteurs, il ne faut mentionner que le nom du premier auteur apparaissant sur le document suivi de la mention « *et al.* ».

N.B. : seules les références des documents cités dans le texte apparaissent, par ordre alphabétique du nom de famille du premier auteur (s'il y en a plusieurs) dans la bibliographie, à la fin de la contribution.

SOMMAIRE

Linguistique descriptive	1
Les processus morphophonologiques intervenant dans la création des numéraux en ifè .	2
ABALO YOKOU Yawa	2
La morphologie verbale du baatonum	17
HAKIBOU Abdoulaye	17
Étude morphosyntaxique comparée des déictiques de l’ewegbe parlé à notsé et du wacigbe de vogan	31
KOGNANOU Edah Gaméfio Géorges	31
Analyse morphosémantique de la terminologie brassicole du “cúkúdí” chez les kabiyèmba (Togo)	49
N’ZONOU Palakibani	49
Linguistique appliquée	66
Etude morphosémantique des termes relatifs aux dermatoses en kabiyè	67
ALAI Mamayou	67
Mouzou Palakyém (MC).....	67
Problématique de la graphie des anthroponymes kabiyè contenant les sons ɪ, v et ɔ	81
ALASSANI Essowè	81
KASSAN Balaïbaou (M.C.).....	81
Valorisation des langues locales sur les radios confessionnelles en Côte d'Ivoire	91
ATTA Koffi Éric	91
Quelles normes grammaticales pour l’instrumentalisation et l’introduction du kabiyè dans le système formel ?	107

Actes du colloque sur les langues maternelles	
AWIZOBA Essobozouwè	107
Les « kpègjēná » ou les rachetés de la mort : une étude anthroponymique	127
BAKPA Mimboabe	127
PONTI Yendouyamin.....	127
Terminologie de la musique nawdm-français	145
BANORGA Biliba	145
Medias en langues beninoises et promotion/valorisation des langues nationales : un tandem.....	169
BONOU-GBO Zakiath.....	169
AYENA Maurel	169
Le conte africain et les interférences linguistiques : jeux et enjeux dans Le Pagne noir de Bernard Dadié.....	181
BONY Yao Charles.....	181
Décryptage linguistique de l'insulte dans le chant nawda: une approche sociolinguistique	191
GAWA Djahéma.....	191
Langue des signes, langue maternelle et personne en situation de surdité	203
GBOGBOU Abraham	203
<i>Oxó et gbè</i> : recherche-action pour la mise en place d'une terminologie des sciences du langage et de la communication en gungbè, langue Kwa du Bénin	219
LIGAN Dossou Charles	219
L'impact des langues nationales dans le système éducatif formel burkinabè	237
OUEDRAOGO K. Christine	237
Lire et écrire moba : privilège et nécessité au sein d'une société en perte de repère.....	249

SAMPOUMA Nassalénga,.....	249
L’usage de la virgule dans les réseaux sociaux, une feinte discursive à l’ivoirienne.....	263
N’GOLO KONE Siongo	263
Les langues maternelles togolaises à l’école de l’anglais, langue de communication internationale pour un développement durable	279
TARNO Akponi	279
Analyse sémiotique des structures de fraternité, de sororité et d’adelphité chez les Baatambu	293
ZIME YERIMA Idrissou	293
Littératures	311
Women’s Socio-cultural Identity and Contemporary Challenges: An Appraisal of Buchi Emecheta’s <i>The Slave Girl</i>	312
ADOKI Kemealo	312
<i>Les eaux boueuses de kadiogo de Frédéric Pacéré Titinga ou la quête d’une identité linguistique aliénée.....</i>	327
CAMARA Modibo Stanislas	327
Pédagogie et didactique des langues maternelles au prisme des contes ivoiriens.....	339
SENY Ehouman Dibié Besmez.....	339
KOUAKOU Brigitte Charleine Bosson épouse BARRAU	339
Le statut avunculaire dans les paroles littéraires kabiye	353
TCHENDO Yao	353

LINGUISTIQUE APPLIQUEE

Langue des signes, langue maternelle et personne en situation de surdité

GBOGBOU Abraham
abraham82gbogbou@gmail.com

Reçu le 18/07/2024 Accepté le 05/08/2024 Publié le 30/10/2024

Résumé

La problématique des langues maternelles constitue un objet de recherche dans les milieux scientifiques mais aussi dans les organismes internationaux qui en font une grande préoccupation. En revanche, il y a une langue dont on ne parle pas suffisamment : la langue des signes. Est-ce parce que l'on ne la considère pas encore comme une langue en tant que telle comme ce fut le cas dans l'Antiquité ? Notre réflexion se propose de porter un regard profond sur la question. Ce qui fait le charme de ce travail, c'est son objet et l'angle d'analyse sous lequel il se situe. Son postulat de départ, en termes d'hypothèse, c'est que la langue des signes est une langue maternelle au même titre que toutes les autres langues naturelles existantes. Il apporte un éclairage terminologique sur les concepts de langue maternelle et langue de signe avant d'aborder la problématique sous le prisme d'une analyse diachronique d'une part, et synchronique, d'autre part ; le tout, dans une perspective théorique et méthodologique descriptiviste.

Mots clés : Langues maternelles, langues des signes, personne en situation de surdité, diachronie, synchronie.

Abstract

The issue of mother tongues is a subject of research not only in scientific circles, but also in international organizations, which are making it a major preoccupation. On the other hand, there's one language we don't talk about enough: sign language. Is this because it is not yet considered a language in its own right, as it was in ancient times? Our aim is to take an in-depth look at this question. The charm of this work lies in its subject and the angle of analysis from which it is viewed. Its starting point, in terms of hypothesis, is that sign language is a mother tongue in the same way as all other existing natural languages. He sheds light on the concepts of mother tongue and sign language, before approaching the problem through the prism of a diachronic analysis on the one hand, and a synchronic one on the other; all from a descriptivist theoretical and methodological perspective.

Key words: Mother tongues, sign languages, person with deaf situation, diachrony, synchrony.

Introduction

« La linguistique est l'étude scientifique du langage humain », affirme sans circonlocutions A. Martinet (1980, p.6). Dans cette assertion, l'évocation terminologique du vocable « humain » présuppose qu'en plus du langage humain, il y d'autres langages mais qui ne constituent pas le champ de prédilection de la linguistique. Ferdinand de Saussure quant à lui dira du langage que « pris dans son tout, le langage est multiforme et hétéroclite », (F. de Saussure, 1995, p.25). Mais l'auteur prend bien soin de préciser quant à « la langue [qu'elle] est une convention », (F. de Saussure, idem, p.26), c'est-à-dire l'émanation d'un groupe d'individus qui ayant siégé ont décidé de ce qu'elle doit être ou de ce qu'elle ne doit pas être. Ainsi, la précision suivante est de taille :

C'est un trésor déposé par la pratique de la parole dans les sujets appartenant à une même communauté, un système grammatical existant virtuellement dans chaque cerveau ou plus exactement dans les cerveaux d'un ensemble d'individus, car la langue n'est complète dans aucun, elle existe parfaitement que dans la masse (F. de Saussure, ibidem, p.30).

Ce qui est intéressant dans cette dernière définition de la langue du père du structuralisme linguistique, c'est le caractère communautaire de la langue. Par déduction logique, il y aurait donc autant de communautés que de langues sur la planète terre, et l'observation courante des sociétés confirme bien cette affirmation du linguiste genevois.

Dans les États à forte dominance du multilinguisme, comme c'est le cas en Afrique où la constatation révèle que plusieurs langues cohabitent sur un même territoire, et ce, au prorata du nombre desdites communautés. La linguistique descriptive en fait son champ d'actions.

Mais force est de constater que si les langues naturelles intéressent tant la linguistique, peu ou insignifiants sont les travaux qui planchent sur la problématique de la ou des langue(s) des signes, outils préférentiels de communication des personnes en situation de surdité, et par ricochet de leurs proches parents et amis qui pour des besoins de la cause apprennent cette langue ; du moins c'est l'idéal même si pour la plus part, c'est la lecture labiale qui est utilisée ou une certaine forme de Langue Parlée Complétée (LPC) inventée. Ce désintérêt crucial renforce la méconnaissance de ce moyen de communication auquel on dénie parfois même le statut de langue naturelle ou de langue maternelle, à part entière, qui pourtant jouit d'une structure grammaticale, syntaxique, morphosyntaxique, lexicale, etc. propre à elle. Une certaine thèse soutiendrait que la langue des signes est une langue accidentelle, c'est-à-dire une langue que l'individu parle ou apprend à parler à un moment donné du cours de sa vie, par nécessité ou obligation. Cette théorie sous-entend que la langue des signes ou les langues des signes ne seraient pas des langues maternelles.

Au regard de cette problématique, un questionnement s'impose : qu'est-ce qu'une langue maternelle ? La langue ou les langues des signes sont-elles des langues maternelles ? La réponse à ces questionnements s'appuie sur la formulation suivante : « Langue des signes, langue maternelle et personne en situation de surdité. » Ce thème dans son énonciation présuppose l'existence d'un lien très étroit entre ses trois composantes.

L'hypothèse de recherche, en guise de réponse provisoire, c'est que les langues de signes sont des langues naturelles et donc des langues maternelles au même titre que les autres langues naturelles. Ainsi, la langue des signes fait partie du paradigme scientifique de la linguistique. D'un point de vue théorique et méthodologique, est convoquée la linguistique descriptive dont les apports seront scientifiquement bénéfiques à l'étude.

D'un point de vue de la démarche méthodologique, il est envisagé un découpage en trois parties. D'abord, la première partie table sur des questions d'ordre lexicologique et évacue le contenu théorique de l'étude. Ensuite, la question sera analysée sous un prisme diachronique, en vue de comprendre l'évolution des langues des signes dans le temps et enfin une approche synchronique afin de saisir pleinement l'état actuel de la problématique des langues des signes.

1. Approche lexicologique sur les termes clés du sujet

Cette première partie du travail a pour objectif principal de lever le coin du voile sur les concepts fondamentaux de l'étude, savoir : « Personne en situation de handicap », langue des signes et la question de langue maternelle

1.1. Personne en situation de surdité

Le syntagme nominal « personne en situation de surdité » pourrait sembler incorrecte pour « personne sourde ». La raison évoquée pour le choix de cette dernière expression c'est que la surdité est un état permanent. Une personne ne serait donc pas en situation de surdité, mais sourde tout simplement. Pour mieux comprendre le concept de personne en situation de surdité, définissons d'abord celui de handicap dont il émane. En effet, la définition du mot handicap est évolutive. Elle arpente à la fois les voies du médical et du social. D'un point de vue médical, le handicap est défini comme une insuffisance ou limitation de l'individu du fait son incapacité physique, ou mental. Cette définition fait du handicap un état permanent dans lequel la personne en question se trouve. Au niveau social, le handicap prend en compte le milieu environnement, culturel de l'individu. Le handicap n'est plus biologiquement lié à la non fonctionnalité d'un membre ou organe physique de l'individu. Cela revient à dire que si l'obstacle social qui constitue le handicap est levé, alors, l'on ne parlera plus de handicap. D'où le sens de l'expression « personne en situation de handicap ». Dans cette même logique, on parlerait aussi de « personne en situation de cécité », « personne en situation de surdité », « personne en situation de mutité », etc. L'assertion de R. Lenoir (2004, p.54), en la matière vaut son pesant d'or. Ainsi qu'il affirme : est handicapée toute personne qui, en raison de son incapacité physique ou mental, de son comportement psychologique ou de son absence de formation, est incapable de pourvoir à ses besoins ou exige des soins constants, ou encore se trouve ségréguée soit de son propre fait, soit de celui de la collectivité.

Dans cette personne de la personne handicapée transparait l'approche médico-biologique et l'approche sociale. La tendance est de plus à la valorisation de l'approche sociale qui considère

le handicap comme un état temporaire, passager. Si par exemple, une personne non-entendante est formée à la langue des signes et qu'elle à défaut de la voix communiquer avec son entourage immédiat et qu'elle peut aller à l'école, alors, la surdité ne constitue plus pour elle un handicap. Il en est de même pour une personne atteinte de cécité. Si cette dernière est réadaptée au braille et à la locomotion, alors ce handicap n'existe plus pour elle, selon la définition sociale du handicap telle que présenté pour l'auteur ci-dessus cité.

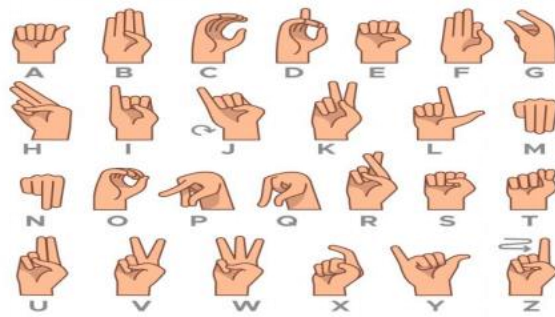
Par ailleurs, la volonté de valorisation de personne en situation de handicap amène de plus en plus à l'utilisation d'un langage plus valorisante ou gratifiante ou encore des euphémismes. Ainsi pour les nains, il s'agit de « personnes de petite taille », pour les handicapés physiques qui se déplacent soit en fauteuil roulant, soit avec des béquilles, il s'agit de « personnes à mobilité réduite », etc. C'est cette nouvelle approche lexicologique qui justifie dans cette étude l'usage de « personne en situation de surdité » en lieu et place de « sourds » et « sourds-muets » qui sont choquantes ou non gratifiantes. « Personne sourde » et « personne en situation de surdité » seront indifféremment utilisées. Ainsi, toute forme de brutalisme est écartée. Selon P. Merle (1993, p.34), le brutalisme est une manière de s'exprimer qui consiste à « parler clair et net, sans ambages, comme on le pense : ne plus s'encombrer de préventions vieillottes ; appeler un chat un chat, un juif un juif, un Arabe un Arabe, un homosexuel un pédé, etc. ». Ceci dit, il est question d'élucider le groupe nominal « langue des signes ».

1.2. Langue des signes

« Langue des signes » est grammaticalement un groupe nominal formé par le concept « langue » et son complément « des signes » ou du moins « signes ». Plusieurs études linguistiques ont porté sur ce terme étant lui-même objet d'étude de la linguistique que ne sera pas repris pas absolument dans cette étude. S'il faut s'en tenir à la définition de langue selon Saussure, « c'est à la fois un produit social de faculté du langage et un ensemble de convention nécessaires, adoptées par le corps social pour permettre l'exercice de cette faculté chez les individus » (F. de Saussure, Op cit., p.25).

Quant à « signes », il ne s'agit pas ici de signe linguistique au sens saussurien en tant que mot ou entité linguistique doté d'un signifiant et d'un signifié, mais en tant que « geste, mimique permettant de faire connaître, de communiquer » (Larousse, 2018, p. 1072).

« La langue des signes », au regard de ce qui vient d'être dit ci-haut, est donc un moyen de communication par les signes, les gestes. Il ne s'agit pas de geste fait à tout hasard, mais des gestes construits, structurés, ayant un sens. C'est cette langue qui est à l'usage dans la « communauté » des personnes en situation de surdité. Son alphabet se présente comme suit :



Encadrée par cinq paramètres que sont la configuration ; l'orientation ; le mouvement ; l'emplacement et l'expression corporelle, on l'appelle aussi langage gestuelle, mais les personnes sourdes ou en situation de surdité elles-mêmes préfèrent et valident l'appellation « langue des signes ». Pour elles, c'est une langue à part entière comme toute autre langue naturelle au monde. Il est admis que chaque pays ait sa langue des signes. Ainsi, il y a la langue des signes américains, la langue des signes français, etc. Cela n'est donc pas étonnant au regard de la définition de la langue elle-même telle que mentionné ci-dessus dans une définition empruntée à Ferdinand de Saussure. La langue prise comme un ensemble de conventions adoptées par une communauté linguistique donnée. Les personnes sourdes s'identifient par une communauté dite « la communauté des personnes sourdes » dont la langue des signes est le médium de communication. La langue des signes a donc ses principes de fonctionnement que maîtrisent les personnes sourdes. La langue des signes succinctement définie, il est question dans la partie ci-dessous de définir la langue maternelle.

1.3. La question de la langue maternelle

D'un point de vue diachronique ou étymologique, la langue maternelle, c'est la langue de la mère, la langue dans laquelle la mère interagit avec les autres personnes de sa communauté linguistique. Par extension, la langue maternelle, c'est la langue des parents, la langue de la mère (patrie). La langue maternelle de ce point de vue a trait au biologique. Elle se définit traditionnellement par le lien biologique que l'enfant entretient avec ses parents. Selon les partisans de cette thèse, la langue maternelle s'instaure en l'enfant à travers ses gènes depuis sa conception jusqu'à sa naissance, et ce durant toute sa vie.

Au regard de cette définition, un enfant peut ne pas parler la langue de ses parents, mais la langue de ses derniers demeure sa langue maternelle par les gènes qui lui sont transmis par ceux-ci.

Dans un contexte de plurilinguisme la définition de la langue maternelle semble connaître une évolution ; et c'est le cas de la plupart des pays africains ayant subi la colonisation. La langue maternelle n'est plus seulement celle des parents où celle que l'enfant a génétiquement acquise, même s'il ne la parle pas. Selon les didacticiens, la langue maternelle, c'est la langue de «

première socialisation de l'enfant », c'est-à-dire la langue que l'enfant parle et à partir de laquelle il interagit avec son environnement. Cette thèse est proche de celle de L'UNESCO selon qui, c'est la « Langue apprise dans l'enfance à la maison, également appelée langue maternelle, première langue ou langue maternelle » La langue que l'enfant apprend à la maison, n'est pas forcément la langue des parents. Elle peut être une toute autre langue.

En Afrique, continent fortement marqué par le plurilinguisme, la définition de « langue maternelle » pose d'énormes difficultés. Dans les pays francophones, par exemple, la langue française s'avère la langue première (L1) de bon nombre de personnes qui ne l'ont que pour médium de communication et d'apprentissage. Les langues locales ne sont qu'en position de langue seconde ou (L2), ou pas. De ce point de vue, la langue française devient la langue maternelle des personnes qui ne l'ont que comme, langue de première socialisation, même si ces personnes ne sont pas nées de parents français.

En Côte d'Ivoire, par exemple, dès son accession à la souveraineté nationale, le pays fait le choix de la langue française comme langue officielle. « Cette langue, héritage de la colonisation, va jouer un rôle déterminant à tous les niveaux de la vie publique » (L. Aboa, 2012, p.11). La première loi fondamentale dudit pays le consacre clairement en son article 1 : « La langue officielle est le français. » Ce statut hautement important accordé à la langue française l'a fait passer, dans la pratique au rang de langue maternelle pour bon nombre des Ivoiriens. Le français est pour la plupart, la première langue apprise à la maison et voire à l'école.

Langue maternelle est la première langue apprise à la maison dans l'enfance et encore comprise par la personne au moment où les données sont recueillies. Si la personne ne comprend plus la première langue apprise, la langue maternelle est la deuxième langue apprise. Dans le cas d'une personne qui a appris plus d'une langue en même temps dans la petite enfance, la langue maternelle est la langue que cette personne parlait le plus souvent à la maison avant de commencer l'école. Une personne a plus d'une langue maternelle seulement si elle a appris ces langues en même temps et les comprend toujours (Constitution ivoirienne citée par Aboa, 2012, p.12).

2. La langue des signes : approche diachronique

Analyser le concept de langue des signes sous un paradigme diachronique revient à en faire l'étude à partir de deux grandes périodes de l'axe des temps, notamment la préhistoire et l'antiquité. Seront visitées les théories platoniciennes et aristotéliennes ainsi que la conception religieuse des personnes sourdes au Moyen Age.

2.1. De la préhistoire à l'Antiquité

Jusque dans un passé très récent (fin des années 80), la communauté des personnes en situation de surdité a été dominée par la communauté des personnes entendantes. De cette relation de

domination ressort un constat de Delaporte en ces termes : « C'est le propre de toute situation de domination que le dominé soit contraint de laisser les autres parler en son nom », (Delaporte, 2002, p.13). Cette domination s'est traduite par des choix éducatifs juridiques, linguistiques, mais surtout historiques. Ainsi, ce sont les entendants qui ont écrit l'histoire des personnes en situation de surdit  jusqu'  la fin du XVII me si cle. En 1779, Pierre Desloges est le premier sourd    crire sur sa condition dans *Observations d'un sourd et muet sur un cours  l mentaire d' ducation pour des sourds et muets*. A noter que depuis la pr histoire, les sourds, se regroupaient et communiquaient entre eux par des signes. C'est ainsi que les langues des signes de tous les pays se sont form es. « Les langues des signes sont [donc] bien des langues naturelles », (P. Descours, 2011, p.3).

2.1.1. Platon et la th orie du *logos*

La perception que l'on se faisait de la personne en situation de surdit  se basait sur des textes d'auteurs et philosophes grecs tels que Socrate, son disciple Platon ou encore Aristote. Platon quant   lui, d veloppe la th orie du *logos*, mot grec signifiant   la fois « la parole », « l'intelligence », et « la raison ». Ainsi l'on  crit-il : « Or, cette vision de l'intelligence suppose un instrument ou un milieu qui lui permet d'avoir acc s   l'intelligence (encore nomm  par Platon « les id es » ou « l' tre ») : il s'agit de la parole, du langage », (L. Aboa, 1999, p.8).

On remarque dans un extrait du *Cratyle* que Platon avait remarqu  la communication des personnes en situation de surdit  par la langue des signes. Ainsi qu'il t moigne : « Si nous n'avions point de voix, ni de langage et que nous voulussions nous montrer, les choses, les uns aux autres, n'essayerions-nous pas, comme le font en effet les muets, de les indiquer avec les mains, la t te et avec le reste du corps ? », (Platon, IV  si cle av. J-C., cit  par Saint-Loup, 1989, p.10).

Bien que Platon ait remarqu  le langage des personnes en situation de surdit  et/ou de mutit , celui-ci ne lui accorde pas la valeur de langue, mais la valeur de mime. Les personnes sourdes  tant priv es de la parole (l' ducation oraliste n'existait pas encore), sont consid r es alors comme des  tres d nu es de raison donc d'intelligence. C'est pour cela qu'  l' poque et ceci pendant longtemps, on se moquait des personnes sourdes en mettant des feuilles   la bouche, un peu comme pour dire qu'elles ne sont pas loin des moutons qui broutent l'herbe.

La th orie du *logos* a donc entretenu pendant longtemps une image extr mement n gative de la personne sourde, excluant ses membres de la soci t , et notamment de l' ducation.

2.1.2. Aristote et la th orie des  mes

Aristote a lui aussi remarqu  le langage des personnes en situation de surdit , mais n'accorde aucune valeur, contrairement   Platon   leurs signes. Selon la th orie des formes et de la vie

d'Aristote, tous les êtres vivants possèdent une « psyché », c'est-à-dire une âme mais seul l'homme possède la faculté de *logos*. Cette théorie hiérarchise les êtres vivants, les différentes âmes selon les sens qu'elles utilisent. On pourrait représenter cette hiérarchie de la manière suivante :

Bas de l'échelle

- les minéraux (êtres non animés) ;
- les végétaux (êtres végétatifs) ;
- les animaux (êtres utilisant la vue).

Haut de l'échelle

- les hommes (êtres utilisant la vue et l'ouïe) ;
- les dieux (êtres supérieurs).

Les sourds n'étant pas les êtres utilisant le sens et l'ouïe, Aristote les rattache non pas au monde des hommes mais au monde inférieur : celui des animaux. Ainsi, Aristote parle des sourds dans son livre *Histoire des animaux*, en ces termes : « Les sourds de naissance sont également tous des muets. Ils émettent des sons mais n'ont pas de langage », (Aristote, IV^e siècle av. J-C., cité par Saint-Loup, Op. cit., p.12).

La méconnaissance de la langue des signes et de la communauté des personnes en situation de surdité dans l'Antiquité est frappante. Ainsi, comme il a été constaté, les personnes sourdes et muettes sont amalgamées alors qu'elles sont porteuses de handicaps différents. L'Antiquité n'a donc pas été une période favorable pour les personnes en situation de surdité et le développement de la langue des signes. Les sourds ont été isolés et traités comme des idiots voire comme des animaux durant cette époque sur la simple base de textes philosophiques grecs. Cette dérive pourrait s'expliquer par le fait qu'à cette époque le nombre des personnes sourdes était très insignifiant, et surtout par le manque de contact que les personnes sourdes entretenaient avec les personnes entendantes.

Quid du Moyen-Age ?

2.2. Les personnes sourdes au Moyen-Age

Le Moyen-Age (V-XV^e siècle) fut une période cruciale pour l'histoire des personnes en situation de surdité pour deux causes fondamentales. La première fut l'influence qu'a eu la religion sur les peuples et la seconde est que ce millénaire fut une ère de réflexion sur les acquis du passé. « Cette période où la réflexion foisonne, libre (...) on trouve là les expressions d'une

humanité sensibles à ses propres contradictions et en œuvrant pour les intégrer », (Saint Loup, idem, p.11).

Aude de Saint Loup est la première personne à avoir étudié la place des sourds au Moyen-Age de manière approfondie. Ses travaux seront une base théorique au profit de ce travail.

2.2.1. Une population autonome et travailleuse

Les informations relatives à la communauté sourde au Moyen-Age comme dans l'Antiquité sont rares. Aude de Saint Loup a donc dû faire une revue documentaire méticuleuse pour obtenir les quelques informations qu'il a bien pu mettre à la disposition de l'humanité. Contrairement au prérequis que l'on pourrait avoir sur l'intégration des populations sourdes au Moyen-Age, Aude de Saint-Loup note ceci : « Plusieurs indices montrent que les sourds-muets étaient certainement mieux intégrés dans la société médiévale que les autres handicapés, et mieux également qu'ils ne le sont aujourd'hui », (Saint-Loup, Ibidem, p.14). En effet, sur les 120 personnes sourdes recensées, à cette période par le chercheur, la majorité était indépendante, autonome et travaillait. Des traces de bouchers, de portiers, de servantes et d'ouvriers drapés ont été retrouvées. Les documents ne révèlent que quelques cas rares de mendicité parmi la population sourde à cette époque. La mendicité fut surtout un phénomène urbain, car dans les campagnes, les travaux des champs ou les travaux manuels ne nécessitaient pas forcément d'avoir recours au langage ; seule l'habileté comptait. Ainsi, quelques sourds sont devenus célèbres par leurs talents, durant cette période, comme ce fut le cas du peintre Bernardino di Betto Biagi ; qui a aidé à la réalisation de la chapelle Sixtine et de Juan Fernandez Navarette qui fut nommé peintre officiel du roi d'Espagne en 1568.

2.2.2. Le pouvoir religieux puissant et influent

Le Moyen-Age est une période où l'église catholique et représentants eurent une influence considérable sur les mœurs, les idées à adopter, l'éducation, mais également sur l'intégration des sourds. Contrairement aux philosophes de l'Antiquité, la religion catholique accepte et considère de manière positive l'utilisation des gestes. Ainsi, de nombreuses fêtes et cérémonies religieuses étaient ponctuées de gestes ayant tous une signification précise. Les gestes étaient alors favorablement accueillis dans la société religieuse et c'est pourquoi en général, les enfants sourds étaient envoyés dans des instituts religieux ou dans des abbayes comme celles de Bouxière-aux-Dames en Lorraine.

Dans la Bible, Dieu donne l'usage de parole aux hommes et non aux animaux afin de les distinguer ; toutefois, si les sourds ne possèdent pas la parole, ils sont considérés comme des êtres humains. L'évolution peut paraître lente voire insignifiante depuis l'Antiquité mais la dispersion de la « bonne parole » de la Bible change le regard des personnes sur les sourds. Ainsi, on passe des textes philosophiques grecs considérant les sourds comme des animaux aux

textes bibliques les considérant comme des humains. Cet intérêt de la religion pour la surdité peut s'expliquer comme le démontre Aude de Saint-Loup par « de la compassion [...] ou bien encore, dans un laborieux effort de conciliation chrétienne, on essaie de justifier leur existence selon la vérité du temps que rien n'est dû au hasard et que tout est signe ou porteur de sens », (Saint-Loup, 1989, *ibidem*, p.11).

Toutefois, malgré la considération positive accordée aux gestes, la Bible contient quelques textes hagiographiques (récit où un saint réalise un miracle sur une personne). Ces textes, comme le souligne l'auteur, mettent en scène moins de personnes sourdes que de personnes en situation de handicap intellectuel ou moteur (physique) comme un paralytique car ils sont moins impressionnants, moins visibles et donc moins spectaculaires. On peut citer comme texte hagiographique un texte de l'évangile de Marc :

Et on lui amena un sourd, qui de plus parlait difficilement, et on le prie de lui imposer les mains. Le prenant hors de la foule, à part, il lui mit ses doigts dans les oreilles et avec sa salive lui toucha la langue. Puis levant les yeux au ciel, il poussa un gémissement et lui dit : « Ephphatha » ce qui veut dire « Ouvre-toi ». Et ses oreilles s'ouvrirent et aussitôt, le lien de sa langue se dénoua et il parla », (Évangile de Marc. 7 v.32 à 37).

Le reproche que l'on peut faire aux textes hagiographiques est qu'ils montrent la surdité comme une maladie guérissable par miracle, or ce n'est pas le cas. La médecine du Moyen-Age ayant peu avancé depuis l'Antiquité, la surdité ne peut pas être guérie et l'audition ne peut pas être augmentée (excepté à l'aide de cornets acoustiques) comme l'énonce Guy de Clauliac : « Il est prouvé par Avicene que la surdité naturelle, de quelque cause se soit [...] ne guérit point », (Guy de Clauliac, 1362, cité par Saint-Loup, 1989, p.13).

Au Moyen-Age, les lois se sont également intéressées aux sourds.

2.2.3. Les sourds et les lois

Durant le Moyen-Age, la population sourde est soumise à deux types de règles : les lois et les autorisations accordées par l'Église et les lois du code Justinien. L'Église autorise les sourds à la plupart des sacrements et les place pratiquement au même niveau que les entendants en ce qui concerne leurs droits religieux. Ainsi, les sourds ont le droit de se faire baptiser (selon le Concile d'Orange), de se marier (selon une décrétale d'Innocent III) et de faire comprendre par écrit leur accord lors de cette cérémonie. L'Église, à la fin de Moyen-Age encouragea même les prêtres à aider les sourds à confesser par la parole, les gestes et les signes, selon le synode de Nîmes.

Les personnes sourdes durant le Moyen-Age auront donc pu profiter de la « bonté » de l'Église en ce qui concerne leurs droits religieux mais auront été soumis au code Justinien de manière stricte, qui ne leur permettra pas d'accéder au même rang que les membres de la communauté des personnes qui entendent.

Les analyses linguistiques de la gestualité des moines étant peu nombreuses et parfois peu approfondies, il est difficile de donner un statut exact aux gestes du moine comme l'explique Yves Delaporte. Toutefois, celui-ci utilise le terme « langue des signes des moines cisterciens » ou « LSM » ce qui traduit bien pour lui la valeur et le statut qu'il accorde aux gestes des moines. En effet, ce système répond aux exigences attendues d'une langue, c'est-à-dire la double articulation (Martinet, 1980) et les remplissages de toutes les fonctions du langage selon la théorie des fonctions du langage selon Jakobson : fonction expressive, fonction référentielle, fonction phatique, fonction poétique, fonction conative et la fonction métalinguistique.

La langue des signes ou LSM (Langue des signes des moines) a un « air de famille » avec la langue des signes française (LSF) ; en effet, ces deux systèmes de signes possèdent les mêmes gestèmes : configuration, orientation, position, mouvement de la main et ont 18 signes en commun comme c'est le cas pour les lexèmes « dur » (taper le dos de la main gauche avec le bout de l'index droit) et « rouge » (toucher les deux lèvres closes avec le bout de l'index droit) possédant également des signes qui ne distinguent que par un gestème. Par exemple le substantif « maison » ne se différencie en LSM de la LSF que par le nombre de mouvements des mains.

En somme, la communauté sourde tout d'abord considérée comme animale et reléguée aux marges de la société durant l'Antiquité, verra avec les siècles suivants un autre regard se porter sur elle : un regard de « bienveillance » et de « bonté » notamment grâce aux décisions des représentants de l'Église Catholique, malgré les aspects négatifs du code Justinien. Face à une médecine qui ne progresse pas et qui ne peut améliorer la surdité, l'Église s'impose donc comme la véritable alternative entre acceptation des signes et récits hagiographiques illustrant le miracle de guérison. On peut donc dire que les conditions de vie des personnes sourdes au Moyen-Age se sont considérablement améliorées : les sourds travaillent, sont intégrés dans la religion Catholique, ils font donc partie de la société.

Le Moyen-Age sera une période clé dans le développement et l'acceptation de la langue des signes. En effet, cette période accepte et encourage l'expression gestuelle par le théâtre, les tableaux ou encore la gestuelle des moines bénédictins mais donne surtout une valeur aux signes. Ce bref tour d'horizon dans l'univers historique de la langue des signes a consisté à mettre en lumière l'évolution de ladite langue. Il a permis d'envisager une étude synchronique de la langue des signes.

3. La langue des signes : approche synchronique

Dans la partie précédente de cette analyse, il a été posé le problème de la langue maternelle. Il s'est agi plus particulièrement de s'interroger sur la définition de celle-ci. En fin de compte, il s'est agi de montrer que la définition de la langue maternelle est évolutive tout comme celle de handicap. En effet, ici, la question de savoir si la langue des signes, outil de communication à l'usage exclusif des personnes en situation de surdité est une langue maternelle.

Pour répondre à cette question, les travaux de Skutnubb-Kangas (1988, pp.11-16) seront visités. Selon cet auteur, la langue maternelle se définit à partir de quatre critères bien précis :

- plusieurs langues peuvent remplir les mêmes rôles comme celui d'identification ;
- les représentations externes peuvent ne pas coïncider avec celles du locuteur lui-même sur ses langues et sur leurs rôles.

« Enfin Skutnubb- Kangas avance trois remarques complémentaires » précise à cet effet (D. Moore, 2008, p.107). Ces critères s'énoncent comme suit :

- 1- la même personne peut avoir plusieurs langues maternelles différentes en fonction de la définition pertinente choisie ;
- 2- la langue maternelle d'une personne peut changer durant sa vie, cela plusieurs fois, si l'on prend en compte n'importe laquelle des définitions avancées, à l'exception de celle liée à l'origine ;
- 3- les définitions peuvent s'organiser de manière hiérarchisée, en fonction du degré d'ouverture aux droits linguistiques d'une société donnée.

Les points 1 et 2 sont très essentiels à cette étude car ils permettent de mieux répondre à question posée supra : la langue des signes est-elle une langue maternelle. Ces critères donnent de l'aise pour apporter réponse à ladite question. Mais avant, observons de près la définition qu'en fait l'auteur dans un tableau présenté *in extenso* grâce à Moore (Skatnubb-Kangas cité par D. Moore (Op. Cit, p.108), ainsi qu'il suit :

Critère	Définition
Origine	La/les langues apprises en premier lieu
Compétence	La/les langue(s) la/les mieux connue(s)
Fonction	La/les langue(s) qu'on utilise le plus
Identification	
Identification :	
a- interne	La/les avec la/lesquelle(s) on s'identifie
b- externe	La/les qui sert (vent) à d'autres pour identifier le locuteur en tant que natif

Les critères et définitions différents relevés dans le tableau ci-dessus sont évocateurs. En effet, outre le critère d'origine correspondant à la définition selon laquelle « La/les langues apprises en premier » tous les autres critères correspondent amplement à la problématique de la langue maternelle relativement à la langue des signes. En fait, la langue des signes n'est pas nécessairement la langue apprise en premier lieu par la personne en situation de surdité, car ce handicap peut être acquis. Toutefois, la langue première peut être reléguée au rang de langue seconde pour une personne qui passe d'une situation de personne entendante, à une personne en situation de surdité, car « La langue maternelle d'une personne peut changer durant sa vie » (Moore, idem, p.107). La langue des signes devient alors une langue (L1) pour la personne en situation de surdité en considération des critères de « fonction » et « identification ».

Au regard donc de ce qui précède, il est indubitable de soutenir sans commune mesure que la langue maternelle est ou peut être une langue maternelle pour la personne en situation de surdité. Ceci dit, la suite du travail se donne pour objectif de mettre en lumière comment la personne sourde fait usage de la langue des signes pour son inclusion sociale

3.1. Langue des signes et inclusion sociale de la personne en situation de surdité.

La langue des signes présente d'énormes avantages pour la personne en situation de surdité. Pour qu'une société soit véritablement inclusive, il faut mettre un ou des mécanismes sociaux en place pour l'inclusion des personnes en situation de handicap. Ainsi, la langue des signes joue un rôle dans le domaine de l'éducation, la profession, la communication sociale, etc.

3.2. Langue des signes et éducation des personnes en situation de surdité

La langue, comme le dit Vigotski (2002), est une matière à enseigner et/ou pour apprendre les disciplines est avant tout un outil de communication et d'expression d'une culture. Elle est le moyen par lequel tout individu rentre en contact avec son environnement. La vie communautaire ne saurait être possible sans communication entre les individus. La langue est donc un moyen essentiel qui rend la vie possible en société. L'école s'avère le lieu de prédilection où la langue s'exerce en tant que moyen d'enseignement/apprentissage.

En la matière, l'on parle d'éducation inclusive qui est un réaménagement ou réajustement du système éducatif afin de rendre l'école accessible aux personnes en situation de handicap. En ce qui concerne particulièrement les personnes en situation de surdité, la langue des signes permet à ladite personne d'avoir accès à l'école. « C'est la forme d'éducation qui s'adapte et fait preuve de flexibilité vis-à-vis des enfants, et non l'inverse. En clair, c'est un processus continu destiné à assurer une éducation de qualité pour tous, qui tient compte de la diversité des besoins de tous les enfants jeunes et adultes ». L'inclusion scolaire implique une refonte du système d'éducation.

L'école est un droit fondamental où l'usage de la parole est un déterminant essentiel. Or, la personne en situation de surdité en est dépourvue. Cela suppose que son accès à l'éducation s'avère problématique, hypothétique. La personne sourde ou malentendante étant incapable de proférer des paroles comme le fait le commun des mortels, la langue des signes de supplée et favorise la communication chez la personne en situation de surdité. Sans cette langue, l'éducation scolaire serait un mystère pour la personne en situation de surdité.

La langue des signes en tant que moyen de communication joue aussi un rôle déterminant dans l'inclusion professionnelle de la personne sourde.

3.3. Langue des signes et inclusion socio-professionnelle des personnes en situation de surdité

La communication est un facteur déterminant qui rend la vie possible en société. Sans communication, la vie serait pratiquement insoutenable. Celle-ci se fait de multiples manières : par la parole, l'écrit, les couleurs (on parle alors de langage de couleurs), par la musique (on parle de langage musical), mais aussi par les signes et la gestuelle. Le langage gestuel ou la langue des signes, comme cela est mentionné supra, permet la communication entre personnes en situation de surdité, d'une part, mais aussi entre personnes en situation de surdité et les personnes qui ne sont pas dans le cas des premiers.

La langue de signes permet donc aux personnes en situation de surdité d'intégrer un corps professionnel quelconque et s'imprégner de la culture du milieu professionnel où la personne en situation de surdité se trouve. L'argument pris à rebours, permet de soutenir que la langue des signes véhicule une culture qui est à la fois le produit de cette langue mais aussi le produit de cette culture (société), et dont l'on doit s'imprégner. Car

Toute langue véhicule avec elle une culture dont elle est la productrice et le produit. Une culture est un ensemble de pratiques communes, de manière de voir, de penser et de faire qui contribuent à définir les appartenances des individus, c'est-à-dire les héritages partagés dont ceux-ci sont les produits et qui constitue une partie de leur identité, (Porcher, 1995, p.53).

Pour une meilleure communication avec les personnes malentendantes ; sourdes et muettes dans la société, il est indispensable d'apprendre la langue des signes qui d'ailleurs est reconnue égale aux langues parlées par la convention internationale des personnes handicapées.

Il n'est pas rare d'entendre dire par les personnes en situation de surdité qu'elles sont souvent victimes d'exclusion dans la société à cause des difficultés de communication qu'elles rencontrent que ce soit dans le cercle familial que dans la société d'une manière générale. La langue des signes est donc le moyen par lequel cette "injustice" sociale trouve sa limite. Car communiquer avec autrui, c'est partager avec lui ses émotions, ses sentiments. C'est surtout montrer qu'on s'y intéresse. C'est en cela que la définition de l'inclusion sociale trouve sa définition la plus parfaite.

3.4. Importances de la langue des signes en temps de crises sanitaires

Le monde entier se souviendra encore pendant longtemps, et à juste titre, de l'épisode de la maladie de CORONAVIRUS qu'il a connu. En effet, en 2020, depuis la Chine, une pandémie s'empare de la planète terre faisant un ravage. Pour l'endiguer, des mesures sanitaires encore appelées « mesures barrières » sont prises. Il s'agit entre autres mesures, la distanciation, mesures qui impose une distance de 1 m entre les individus, ne pas se serrer les mains, ne pas s'embrasser, se laver régulièrement les mains avec du savon, utiliser régulièrement du gel hydro-alcoolique, tousser et éternuer dans le pli du coude, etc. En plus de ses mesures rigoureuses, une restriction de liberté de mouvements a même été imposée par un confinement.

Toutes ces mesures étaient pour la plupart oralisées soit par le biais des ondes radiophoniques soit par le petit écran de la télévision. A ce niveau, la langue des signes a joué un rôle crucial dans le monde entier pour participer à la sensibilisation à travers la communication pour un changement de comportement chez tous y compris les personnes en situation de surdit . La m thode d'interpr tariat a connu un d veloppement prodigieux   cette p riode. Les journaux t l vis s, les plages horaires r serv es aux  missions de sensibilisation contre « l'ennemi commun et invisible », (A. Gbogbou, 2020, p.24) ont  t  « sign es », jargon des personnes sourdes pour dire que tout a  t  traduit en langue des signes au b n fice des personnes sourdes.

A cette p riode difficile, l' cole a connu une transplantation des salles de classes physiques aux salles de classes virtuelles sur l' cran de t l vision et les ondes de radio. A ce stade de la strat gie de lutte contre la maladie, la langue des signes a  t  sollicit e pour que les communaut s sourdes, notamment les  l ves et  tudiants puissent b n ficier de leurs droits   l' ducation.

Conclusion

En d finitive, cette  tude, sur une th matique peu usit e a examin  sous un angle descriptif, linguistique descriptive bien entendu, diachronique et synchronique, une question essentielle. Le sujet qui a pr sid    cette r flexion se formule comme suit : « Langue des signes, langue maternelle et personne en situation de surdit  ». Pour le d crypter, il a fallu d'abord pr c der   un examen terminologique, une approche diachronique et synchronique.

Les langues des signes ne sont pas des langues p riph riques Par cons quent, les personnes sourdes ne sont pas log es socialement aux rangs des animaux. Aussi, la langue des signes n'est pas une interlangue, c'est- -dire une langue interm diaire entre une langue cible L1 et une langue v hiculaire ou L1. La langue des signes est une langue maternelle, une L1 qui, en contexte de plurilinguisme peut perdre sa place de L1 au nom d'une autre. C'est le cas de toute langue dans ce contexte de plurilinguisme.

Les langues de signes méritent d'être promues et sues dans tous les pays, étant donné d'ailleurs que chaque pays a sa langue des signes. Dans une aire d'interculturalité qu'est le 21^{ème} siècle, la promotion des langues des signes s'avère obligatoire.

Bibliographie

- ABOA Laurent, 2012, « Langues nationales et cohésion sociale en Côte d'Ivoire », in *Revue Africaine d'anthropologie, Nyansa-Pô, n°12-2012*.
- Bible, *Évangile selon Marc*, version Louis Second.
- ARISTOTE, IV^{ème} siècle av. J-C., *Histoire des animaux, Livre IV, chapitre 9*.
- DESCOURS Pauline, 2011, « Histoire de la langue des signes française et de la langue Des signes Brésiliennes : quelles influences pour les populations sourdes ? En ligne <http://dumas.ccsd.cmis.fr>.
- DESLOGES Paul, 1779, *Observation d'un sourd et muet sur un cours élémentaire d'éducation d'un sourd et muet*, Paris, Morin.
- DELA Porte Yves, 2002, et al., *Moi, Armand, né sourd et muet*, Paris, Plon.
- GBOGBOU Abraham, 2020, « Analyse pragmatique de la rhétorique de guerre contre la Covid-19 : cas de l'allocution du président français Emmanuel Macron », in *RIGES*, pp.18-30.
- LAROUSSE, 2018, *Grand Larousse illustré*, Paris, Larousse.
- LENOIR René, 2004, *Guide pour la scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap*, Bruxelles, Deboek.
- MARTINET André, 1980, *Éléments de linguistique générale*, Paris, Armand Colin.
- MERLE Pierre, 1993, *Le lexique du français tabou*, Abidjan, Seuil.
- MOORE Danièle, 2006, *Plurilinguisme et école*, Paris, Didier.
- PLATON, IV^{ème} siècle av.J-C., *Le Cratyle, XXXIV*.
- SAINT-LOUP Aude (de), 1989, *Les sourds-muets au Moyen-Age : Mille ans de signes oubliés*, Paris, INJS.
- SAINT-LOUP Aude (de) et al. 1997, *Gestes des moines, regards des sourds*, Nantes, rencontres de Siloé.
- SAUSSURE Ferdinand (de), 1995, *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot.
- SKUTNUBB-KANGAS, Thomas, 1981, *Bilingualism or not. The education of minorities, Multilingualism Matters*, Clevedon.
- VIGOTSKI, Louis, 2002, *Pensée et langage*, Paris, la dispute.
- Wikipédia, moteur de recherche en ligne, consulté le 4 avril, 2024.